

procurer aux fidèles et spécialement aux pauvres pécheurs, aux malades, aux infirmes, aux moribonds, le précieux avantage de participer aux mérites d'une immense union de prières à sainte Anne et de messes nombreuses en son honneur.

Cette confrérie, érigée le 27 septembre 1886, a été élevée au rang d'une archiconfrérie par Notre Saint-Père le Pape, par un rescrit du 26 avril 1887, avec tous les droits, honneurs et privilèges que ce titre suppose. Toutes les confréries érigées en l'honneur de sainte Anne dans le Canada et les Etats-Unis peuvent y être affiliées. Pour cela il faut qu'elles aient été érigées canoniquement par l'Ordinaire du diocèse et que les directeurs, avec sa permission, en demandent l'affiliation au Révérend Père Rédemptoriste, curé de Sainte Anne de Beaupré, qui est autorisé par l'indult pontifical à l'accorder.

Notre-Seigneur a promis que *là où deux ou trois personnes seront réunies en son nom, il sera au milieu d'elles : Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* (MATTH., XVIII, 20). En vertu de cette promesse divine, chaque membre d'une confrérie, en mettant dans le trésor commun le fruit de ses bonnes œuvres et de ses prières, ne peut que s'enrichir. De même que le feu, en se communiquant à de nouvelles matières inflammables, loin de perdre son activité, la voit au contraire s'accroître à mesure qu'il s'étend, de même aussi la charité chrétienne, qui est un feu allumé par Jésus-Christ (LUC, XII, 49), multiplie les mérites et la valeur des bonnes œuvres, à proportion de la communication que l'on en fait à ses frères. Toutes les prières, tous les actes de charité qui se font par les membres d'une confrérie, deviennent le patrimoine commun de chaque confrère pendant sa vie, et servent à soulager son âme après la mort. Tous sont donc enrichis sans que personne ait été appauvri.

Les nombreux pèlerins qui, de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, viennent au sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, s'en retournent emportant avec eux une foi plus vive, une confiance plus ferme dans la puissante intercession de cette Sainte. Leur cœur reste en quelque sorte dans ce sanctuaire où depuis plus de deux siècles la voix de Jésus se fait entendre avec tant de douceur et de force pour convertir les pécheurs, et où sa volonté se manifeste d'une manière si admirable par les merveilleuses guérisons que sainte Anne obtient à ceux qui l'invoquent avec confiance. Voilà pourquoi un si grand nombre de pèlerins aiment à revoir ce sanctuaire, où ils ont éprouvé tant de consolations et obtenu tant de faveurs. Et ceux qui ne peuvent pas y revenir se rappellent toujours avec bonheur les douces émotions qu'ils y ont éprouvées. La confrérie contribuera puissamment à les entretenir tous dans ces sentiments de foi et de confiance, qui leur mériteront de nouvelles faveurs spirituelles et temporelles.

Les pèlerins ne seront pas les seuls à profiter des avantages de cette confrérie. Ceux qui n'ont pas encore eu ce bonheur, et ceux que des obstacles insurmontables empêchent peut-être de songer à ce voyage, trouveront dans leur affiliation à la confrérie une consolation de n'avoir pu encore, ou de ne pouvoir peut-être jamais venir honorer et invoquer sainte Anne dans son église. En pratiquant fidèlement les exercices de piété prescrits par le règlement, ils se transporteront en esprit dans ce sanctuaire béni, et la Bonne sainte Anne, qui lira dans leur cœur, les reconnaîtra pour ses enfants, les pressera sur son cœur maternel, essuyera leurs larmes, et fera pour eux ce qu'elle aurait fait s'ils fussent venus en personne. Le malheur même qui les prive de la joie de venir l'y invoquer, sera pour cette tendre mère une raison de plus de s'intéresser à leur sort.